

1. Identification**Identificateur de produit** Presaturated Wipes containing Methyl Ethyl Ketone**Autres moyens d'identification****Numéro de la FDS** FLIQ3025 IATA**Code du produit** SW420054, SW420151, SW420188**Usage recommandé** Utilisation industrielle.**Restrictions d'utilisation** Seulement pour usage professionnel.**Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur****Nom de la société** Contec, Inc.**Adresse** 525 Locust Grove
Spartanburg, SC 29303
États-Unis**Téléphone** 1-864-503-8333**E-mail** SDS@contecinc.com**Numéro de téléphone d'urgence** Appeler CHEMTREC jour et nuit

États-Unis/Canada : 1.800.424.9300

Mexique: 1.800.681.9531

Hors États-Unis/Canada : +1.703.527.3887

2. Identification des dangers**Dangers physiques** Liquides inflammables Catégorie 2**Dangers pour la santé** Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
Toxicité systémique sur un organe cible Catégorie 3 - effets narcotiques
précis - exposition unique**Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement** Danger**Mention de danger** Liquide et vapeur très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.**Conseil de prudence****Prévention**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Mise à la terre et liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Renseignements supplémentaires	Bien que le produit dans son ensemble soit sous forme solide, il ne répond pas à la définition OSHA HCS d'un solide inflammable selon l'annexe B de la norme 1910.1200 - Critères de danger physique, sections B.7.1 et B.7.2.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
2-Butanone		78-93-3	≥ 99.5

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique.

4. Premiers soins

Inhalation	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Toutefois : En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Toutefois : En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. La décomposition thermique peut produire de la fumée, des oxydes de carbone et des composés organiques de bas poids moléculaire dont la composition n'a pas été déterminée.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Solide contenant du liquide et des vapeurs hautement inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Éviter le rejet dans l'environnement. La solution de solvant liquide est miscible à l'eau. Les déversements sont très peu probables, car le tissu de la lingette a absorbé la solution de solvant liquide. En cas de déversement, contenir avec un absorbant inerte. Recueillir les lingettes avec un outil anti-étincelles et absorber ou essuyer tout liquide résiduel. Jeter les lingettes usagées dans un récipient fermé.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention ATTENTION! Les lingettes usagées peuvent prendre feu si elles ne sont pas correctement jetées ou stockées à proximité de sources d'inflammation. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter une exposition prolongée. Se laver soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. Limites d'exposition en milieu de travail (LEMT) selon l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
2-Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	150 ppm
	TWA	75 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta. (Code de santé et de sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2, tel que modifié)

Composants	Type	Valeur
2-Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	885 mg/m3
		300 ppm
	TWA	590 mg/m3
		200 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique: (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et la sécurité au travail 296/97, et ses modifications

Composants	Type	Valeur
2-Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	100 ppm
	TWA	50 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), tel que modifié

Composants	Type	Valeur
2-Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	150 ppm
	TWA	75 ppm

Canada. LEMT du Nouveau-Brunswick : limites d'exposition en milieu de travail (LEMT) fondées sur les publications de l'ACGIH de 1991 et 1997 concernant les LEMT et les IEB (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Type	Valeur
2-Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur
2-Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
2-Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	300 mg/m3
		100 ppm
	TWA	150 mg/m3
		50 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur
2-Butanone (CAS 78-93-3)	15 minutes	300 ppm
	8 heures	200 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique (IEB) selon l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
2-Butanone (CAS 78-93-3)	2 mg/l	2-Butanone (MEK)	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

2-Butanone (CAS 78-93-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

2-Butanone (CAS 78-93-3) Danger d'absorption cutanée

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

2-Butanone (CAS 78-93-3) Danger d'absorption cutanée

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Non nécessaire dans des conditions normales. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes protectrices).

Protection de la peau	
Protection des mains	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Prenez connaissance des informations communiquées par le fabricant concernant la perméabilité et les délais de rupture, et les conditions particulières au lieu de travail (contrainte mécanique, temps de contact). Matériaux recommandés : Polyéthylène. Néoprène. Polyéthylène chloré (ou polyéthylène chlorosulfoné). Le caoutchouc naturel. Polychlorure de vinyle (PVC). Caoutchouc nitrile / Latex nitrile - NBR. Stratifié alcool vinylique d'éthyle ("EVAL"). Matières non-appropriées: Alcool polyvinylique (PVA).
Autre	Porter un vêtement de protection approprié. Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.
Protection respiratoire	Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme Z94.4 de l'ACNOR. Consulter les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
Considérations d'hygiène générale	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide.
Forme	Lingettes saturées de liquide.
Couleur	Incolore, transparent.
Odeur	À type d'acétone. Douce.
Point de fusion et point de congélation	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition	80 °C (176 °F) (liquide)
Inflammabilité	Solide contenant un liquide hautement inflammable.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Point d'éclair	-6 °C (21.2 °F) (À une pression atmosphérique d'env. 101 kPa) (liquide)
Température d'auto-inflammation	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Température de décomposition	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
pH	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Viscosité cinématique	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Soluble (10 - 99%)
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Tension de vapeur	104 hPa (liquide) (20 °C (68 °F))
Masse volumique et/ou densité relative	
Densité	805 kg/m3 (20 °C (68 °F))
Densité relative	0.81 (liquide) (20 °C (68 °F))
Densité de vapeur	La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Caractéristiques des particules Sans objet.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles. Protéger contre les rayons solaires.

Matériaux incompatibles Aldéhydes. Matières organiques halogénées. Halogènes Acides forts. Agents comburants forts.

Produits de décomposition dangereux La combustion peut produire : des oxydes de carbone et d'autres substances organiques.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion Sans objet compte tenu de la forme du produit. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
---------	---------	----------------------

Presaturated Wipes containing Methyl Ethyl Ketone (CAS Mélange)

Aiguë

Orale

ATEmix

2513 mg/kg pc

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	
Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau	
2-Butanone (CAS 78-93-3)	0.29
Mobilité dans le sol	Ce produit contient des substances qui sont solubles dans un milieu aquatique et qui peuvent se diffuser dans le milieu aquatique.
Autres effets nocifs	Le produit contient un composé organique volatil qui a un potentiel de création d'ozone photochimique.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Lorsqu'il est mis au rebut, ce produit est considéré comme un déchet inflammable de type D001 selon la RCRA (Resource Conservation and Recovery Act - É.-U.). Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Les lingettes usagées doivent être éliminées dans un récipient fermé. Éliminer les lingettes usagées avec les déchets secs en décharge.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser les récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN1193
Désignation officielle de transport de l'ONU	MÉTHYLÉTHYLÉTONE
Classe de danger relative au transport	
Classe	3
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	II
Dangers environnementaux	Non.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number	-
UN proper shipping name	IATA : Not permitted for transport.
Transport hazard class(es)	
Class	Not assigned.
Subsidiary hazard	-
Packing group	-
Environmental hazards	No.
Special precautions for user	IATA classification is not relevant as the material is not transported by air.

IMDG

UN number	UN1193
UN proper shipping name	ETHYL METHYL KETONE (METHYL ETHYL KETONE)

Transport hazard class(es)**Class** 3**Subsidiary hazard** -**Packing group** II**Environmental hazards****Marine pollutant** No.**EmS** F-E, S-D**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.**Transport en vrac selon l'Annexe** Sans objet.**II de MARPOL 73/78 et le recueil****IBC****15. Informations sur la réglementation**

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe I

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe II

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe III

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe IV

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe V

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VI

2-Butanone (CAS 78-93-3)

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VII

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VIII

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

2-Butanone (CAS 78-93-3)

Classe B

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Non inscrit.

Convention de Rotterdam

Non inscrit.

Protocole de Kyoto

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Bâle

Non inscrit.

Inventaires Internationaux**Pays ou région****Nom de l'inventaire****En stock (Oui/Non)***

Australie

Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)

Oui

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)

Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	19-Août-2026
Date de la révision	-
Version n°	01
Autres informations	Contact supplémentaire: Maclsaac & Associates 440 Gloucester Street, Suite 2111 Ottawa, Ontario, K1R 7T8 Canada +1 (613) 236-2250
Avis de non-responsabilité	Contec, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.